



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPFI DU MARDI 29 MARS 2011 A 10 H 00

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

#### ETAIENT PRESENTS :

Stephan BOURDOISEAU  
Laurent DIDAILLER  
Olivier LACOURT  
Stéphane LAÏCK  
Pascal BITTARD  
Hervé BERGERAT  
Vincent FREREBEAU  
Marc THONON  
Xavier COLLIN  
Jean-Michel DOUE

WAGRAM MUSIC  
PIAS  
DISCOGRAPH  
AT (H)OME  
IDOL  
MASQ  
TOT OU TARD  
ATMOSPHERIQUES  
W.T.P.L.  
FUTURE PLAY

Jérôme ROGER

UPFI

#### ETAIENT ABSENTS :

Sylvie BRELY  
Beatrice COSTERMANS  
Emmanuel DE BURETEL  
Hélène DREYFUS

ZIG ZAG TERRITOIRES  
NAÏVE  
BECAUSE MUSIC  
FRANCIS DREYFUS MUSIC

**Stephan BOURDOISEAU**, constatant que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, ouvre les travaux du Conseil d'Administration à 10 heures 05.

## **1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UPFI du 11 janvier 2011**

L'examen de ce point a été reporté au prochain Conseil d'Administration.

## **2. Arrêté des comptes de l'exercice 2010**

Jérôme Roger présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le total des produits d'exploitation de l'UPFI s'élève à 188 161,27 euros contre 272 654,26 euros en 2009 : l'exercice de l'an passé fut marqué par des éléments exceptionnels tels que le versement d'une subvention de la SPPF, le remboursement par Impala d'une partie des cotisations antérieures ainsi que des frais de déplacements exposés par les représentants de l'UPFI, à hauteur de 47 200 euros, ainsi que d'une contribution exceptionnelle consécutive au débouclage d'un accord passé entre Warner Music et Impala.

Le montant des cotisations 2010 s'élève à 116 193,51 euros.

On observe une décroissance des dépenses qui atteignent 109 289,97 euros alors qu'elles étaient de 176 053,80 euros en 2009. Olivier Lacourt souhaite connaître les organismes auprès desquels l'UPFI cotise. Jérôme Roger les lui énumère et détaille le compte « achats d'études » qui comprend GFK, la convention SPPF/UPFI, la mission sur le crédit d'impôt confiée à Sabine Le Stum, et les honoraires du cabinet comptable Angéli, ainsi que du cabinet Nomos engagé conjointement avec le SNEP pour défendre les intérêts de ces organisations face à la demande d'annulation partielle de la convention collective engagée par la Spedidam.

Les frais de personnels sont limités, d'autant plus que le salaire d'Amandine Saumonneau est facturé à hauteur de 50 % à la SPPF.

Le résultat étant positif à 65 043,48 euros et les capitaux propres s'élevant à 234 904,97 euros, Jérôme Roger s'interroge sur la nécessité de faire un appel à contribution comme de coutume. Stephan Bourdoiseau pose la question de savoir si l'UPFI aura besoin de ressources pour des projets en 2011. Vincent Frèrebeau suggère de créer un salon ou un festival d'indépendants mais Stephan Bourdoiseau rétorque qu'il sera très difficile de rassembler tous les producteurs sur les mêmes objectifs. Marc Thonon ajoute qu'il passe beaucoup de temps à travailler au sein de différents conseils d'administration et par conséquent il consacre moins de temps à sa propre société. Alors si l'UPFI peut se doter de plus de moyens financiers et techniques, c'est une bonne chose. Il ne faut donc pas diminuer le montant des cotisations.

La question reste en suspens.

Les comptes 2010 sont arrêtés par le Conseil d'Administration afin d'être présentés à l'Assemblée Générale pour approbation.

## **3. Financement du secteur de la musique enregistrée : lancement d'une mission à l'initiative du Ministère de la Culture**

Stephan Bourdoiseau rappelle que lors des négociations dans le cadre de la médiation Hoog, l'UPFI avait demandé l'extension du crédit d'impôt, le réabondement du fonds d'avances financières IFCIC, et le lancement d'une mission / concertation sur le financement de la production via une taxation des FAI et la création d'un Centre National de la Musique.

Cette mission va être lancée le 31 mars. Elle est composée de Marc Thonon, producteur de musique, Daniel Colling, producteur de spectacles, Franck Riester, député, et Didier Selles conseiller à la Cour des comptes. Le rapport doit être rendu au Ministre de la Culture début juin. Marc Thonon précise qu'Alban de Nervaux, conseiller juridique chargé des industries musicales et de la propriété intellectuelle auprès du Ministre, est conscient que l'avenir de la filière musicale passe par un meilleur financement de la production enregistrée et qu'un COSIP de la musique est nécessaire.

Jérôme Roger relève que les majors sont favorables à l'idée d'un compte de soutien à la production musicale enregistrée et qu'une position commune SNEP / UPFI sera de nature à renforcer nos demandes.

Le Président explique que la taxe COSIP dans le cinéma représente 400 millions d'euros dont 250 millions d'euros provenant de la télévision et 150 millions des FAI. L'année 2010 fut très bonne grâce au grand nombre d'entrées en salle. Le secteur du cinéma bénéficie d'un soutien financier important grâce notamment au rendement de la taxe COSIP / FAI qui a généré 140 millions d'euros l'an dernier. Le Ministère de la Culture envisage d'en attribuer une partie à l'industrie musicale. L'idée est d'opérer un prélèvement sur une taxe existante et non pas de créer une nouvelle taxe. Il se pourrait que le cinéma accepte cette initiative s'il ne veut pas se mettre à dos les FAI qui leur reprocheraient ainsi d'être trop taxés. L'objectif est que cette réforme s'inscrive dans la loi de finances 2012.

La création d'un CNM entrainerait la suppression du FCM et un fléchage de toute ou partie des subventions en provenance des SPRD de la filière musicale. Le Centre National des Variétés pourrait constituer un réceptacle pour la gestion de ce compte de soutien. Le CNM serait ainsi scindé en 2 collèges. Concernant le CNV, Stephan Bourdoiseau souligne la nécessité de mettre en place un mécanisme propre à s'assurer que les majors ne captent pas la majeure partie des sommes issues d'un compte de soutien.

#### **4. Musique et médias**

Le Président souligne le caractère récurrent du manque de diversité dans les médias. La question se pose de savoir comment aborder collectivement ce dossier. A cet égard, Jérôme Roger rappelle que TPLM a été créé essentiellement pour défendre une position collective de la filière musicale concernant les médias. Reste à savoir si l'on souhaite utiliser TPLM comme outil politique. Les Administrateurs n'y sont pas opposés mais ils soulignent la faible notoriété de son Président. L'UPFI et le SNEP sont consultés par le CSA qu'ils ont alerté, en particulier sur les indicateurs de la diversité qui ont basculé dans le rouge.

Les principales demandes :

- Redéfinir les heures d'écoute significatives
- Définir ce qu'est une radio musicale
- Ne pas tronquer les titres
- Plafonner les rotations

Jérôme Roger ajoute à cette liste la question de la production locale non-francophone pour laquelle certaines radios souhaiteraient voir aménager un quota spécifique et une réduction concomitante des quotas de diffusion de chansons d'expression francophone.

Vincent Frèrebeau pensent que les producteurs sont trop « mous » : la musique disparaît et il est temps de réagir. Rémy Pflimlin supprime les émissions musicales sur France Télévisions une à une. Il apparaît clairement qu'il faut que des personnes de notoriété entament les discussions.

La question d'utiliser TPLM reste entière ; Olivier Lacourt émet des doutes quant à la convergence avec le SNEP qu'il ne trouve pas assez revendicatif.

Marc Thonon signale que les indépendants ont de plus en plus de mal à exposer leurs nouveautés dans les réseaux jeunes et regrette que Radio France ne s'aligne pas sur les radios de la BBC qui ont un comportement exemplaire.

Plusieurs administrateurs seraient favorables à prévoir la création d'un quota spécifique pour les productions non-francophones réalisées en France.

Stephan Bourdoiseau propose que Vincent Frèrebeau et Jérôme Roger travaillent ensemble sur le dossier des radios afin de faire émerger des propositions. Un travail de concertation avec le SNEP paraît nécessaire sur ce dossier. Il faudra s'assurer de la convergence d'intérêts entre majors et indépendants.

Concernant France Télévisions, Jérôme Roger indique qu'une réunion avec les dirigeants de France Télévision est prévue prochainement à laquelle participeront les principaux représentants de la filière musicale.

## **5. Victoires de la Musique Variétés : bilan de l'édition 2011 et modifications à envisager**

Olivier Lacourt explique que Marc Thonon et lui-même ont demandé une réforme profonde du système de vote. Leur requête a été entendue, ils en attendent les conclusions.

Pour le Président de l'UPFI, la mécanique du vote est insupportable. A titre personnel, si aucune modification n'est entreprise, il menace de ne pas présenter ses artistes et de faire une conférence de presse pour dénoncer le système de vote qui avantage les majors.

Jérôme Roger déclare que l'édition 2011 des Victoires Variétés n'a entraîné aucune retombée sur les ventes d'albums.

Selon Vincent Frèrebeau, la cérémonie des Césars diffusée sur Canal+ a été mieux travaillée et adaptée. Il ne faut pas hésiter à se confronter à Thierry Chassagne, Président des Victoires, en lui disant qu'il s'est trompé de formule. Vincent Frèrebeau est prêt à remplacer Marc Thonon au conseil d'administration des Victoires.

Stephan Bourdoiseau propose d'envoyer un courrier aux Victoires pour leur montrer le désaccord des producteurs indépendants. Vincent Frèrebeau désapprouve car il vaut mieux agir par surprise. Mais Stephan Bourdoiseau précise que cela permettrait au moins de prendre acte du désaccord de l'UPFI.

## **6. Mise en place du Top fusionné des ventes**

Jérôme Roger explique que le SNEP a indiqué qu'il y aurait une médiatisation du Top fusionné. Stephan Bourdoiseau s'interroge sur la prise en compte du stream par voie d'abonnement dans le classement des ventes. Le développement de la musique en stream va nécessiter une révision de la méthodologie du classement auquel il faudrait s'atteler sans tarder. Pascal Bittard considère que cette demande s'oppose à une difficulté technique : ventes digitales à l'acte et streaming obéissent à des modes de consommation différents.

Jérôme Roger rappelle que la SCPP a pris en charge le financement du Top à compter de 2011. Or, la renégociation des accords SCPP / SPPF n'est pas encore aboutie et qu'il conviendra de décider qui de l'UPFI ou de la SPPF prendra en charge la contribution volontaire plafonnée à 5 % du coût du Top.

Pascal Bittard et Stephan Bourdoiseau demandent à Jérôme Roger de se rapprocher du SNEP afin qu'une colonne « distributeur » dans les ventes digitales soit ajoutée.

## **7. Suivi des engagements pour la musique en ligne (médiation Hoog) : lancement d'une étude confiée à Antoine Cocquebert / Patrick Waelbroeck / Philippe Astor sur l'état actuel de la répartition de la valeur entre les acteurs de la filière**

Le Directeur Général explique que dans le suivi des accords Hoog, une étude sur le partage de la valeur au sein de la filière musicale doit être menée. Elle a donc été confiée à Antoine Cocquebert, Patrick Waelbroeck et Philippe Astor. Elle est conduite sous l'égide de l'Hadopi. Elle se terminera en juillet et s'appuiera sur l'analyse d'un questionnaire envoyé à la filière prochainement.

La séance est close à 12H45.

Stephan BOURDOISEAU,  
Président